

Commentaires sur le devis présenté le 24 février par Franck Brut

Le devis comporte 8 parties relatives aux diverses pièces de l'appartement : entrée, cuisine, salon, séjour, dégagement, salle de bain, chambre 1 et chambre 2.

Par rapport à ce devis nous notons trois aggravations (photos jointes) concernant le placard de l'entrée, le placard du séjour et un mur de la chambre 2.

Par ailleurs nous notons des anomalies dans le décompte et la disposition des radiateurs : un radiateur est mentionné dans le dégagement alors qu'il n'y en a aucun, aucun radiateur n'est mentionné dans la cuisine alors qu'il y en a un.

Nous récapitulons ici l'ensemble des radiateurs :

- Cuisine : 1 radiateur sèche serviette (ne se peint pas)
- Salon : 1 radiateur (ne se peint pas)
- Séjour : 1 radiateur acier
- Salle de bain : 1 radiateur acier
- Salle de bain : 1 radiateur sèche serviette (ne se peint pas)
- Chambre 1 : 1 radiateur (ne se peint pas)
- Chambre 2 : 1 radiateur acier

ce qui fait 7 radiateurs dont 3 radiateurs acier.

Question : est-il vraiment nécessaire de déposer les radiateurs ?

Au total la chambre 2 se retrouve avec trois travaux de peinture supplémentaires : le mur dégradé, le radiateur acier et les canalisations de chauffage.

Dernière remarque : le devis ne fait aucune mention des lambourdes. Comme rien ne permet d'affirmer qu'elles n'ont pas souffert de l'inondation il faudra prévoir une possible révision du devis après analyse de l'état des lambourdes.